



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215900176-20241205-DE24147-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 5 décembre 2024
Convocation du : 28 novembre 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Bernard HAESBROECK (jusqu'à la délibération DE24.173), Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ (jusqu'à la délibération DE24.155), Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS (jusqu'à la délibération DE24.173), Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Arnaud MARIE, Martine DUBREU, Céline LEROUX (jusqu'à la délibération DE24.155), Sylvie GUSTIN, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique BAILLEUL

DE24.147

FINANCES
SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 EUROS
SOLDE EXERCICE 2024

Autorisation - Approbation

☞

Diverses demandes de subventions de fonctionnement ont été présentées par les associations ou autres organismes pour l'année 2024.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée. Il a été proposé dans un premier temps de procéder à l'affectation de 90 % des subventions accordées au tissu associatif, l'année de référence étant 2022.

Il s'agit maintenant d'individualiser les subventions allouées aux associations, à hauteur de 100%.

Il est ici question des subventions allouées aux associations avec lesquelles la Ville d'Armentières est liée par convention, ou à qui elle a versé, mensuellement, une dotation au titre des Chèques Emploi Associatif.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

| <u>Nature Fonction</u> | <u>Nom de l'association</u> | <u>Montant 2024 proposé</u> | <u>2024 déjà perçu jusque Novembre</u> | <u>Solde proposé 2024</u> |
|----------------------------|---|---------------------------------|--|-----------------------------------|
| 65748/024 | Amicale du Personnel | 10 020 € | 7 961 € | 2 059 € |
| 65748/30 | Foyer de jeunes « Le Zodiaque » -subvention fonctionnement | 3 107 € | 2 417 € | 690 € |
| | Hand Ball Club - subvention fonctionnement | 6 110 € | 4 752 € | 1 358 € |
| | Boxing Club Armentières - subvention fonctionnement | 5 657 € | 4 400 € | 1 257 € |
| | Cyclo Club - subvention fonctionnement | 7 672 € | 5 966 € | 1 706 € |
| | Société Municipale de Gymnastique - subvention de fonctionnement | 1 882 € | 1 465 € | 417 € |

| | | | |
|---------------------------------------|----------|---------|---------|
| - chèques emploi associatifs | 10 800 € | 8 400 € | 2 400 € |
| Société Municipale de Lutte | 800 € | 620 € | 180 € |
| - subvention fonctionnement | | | |
| - chèques emploi associatifs | 1 873 € | 1 462 € | 421 € |
| Sports Ouvriers Armentériois Natation | 3 097 € | 2 460 € | 637 € |
| - subvention fonctionnement | | | |
| - chèques emploi associatifs | 1 890 € | 1 501 € | 389 € |
| Club Escrime | 1 650 € | 1 283 € | 367 € |
| - subvention fonctionnement | | | |

Ces subventions seront versées au mois de Décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS